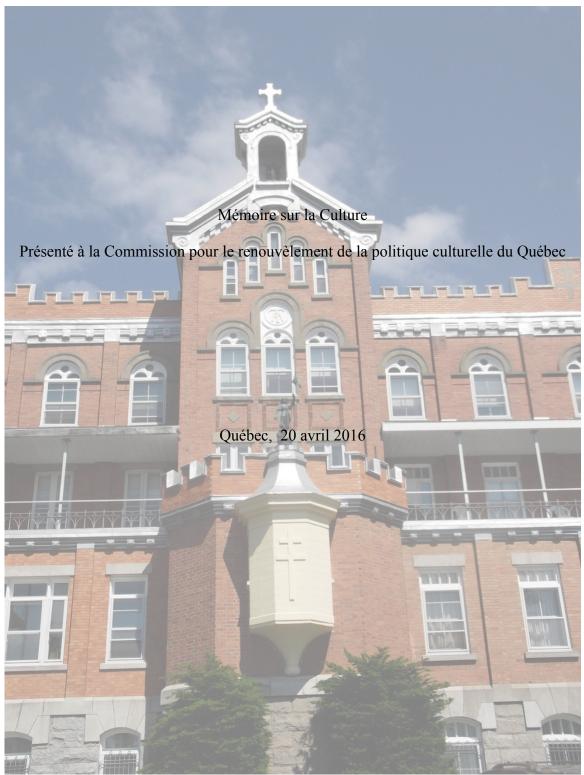
ALLIANCE POUR LA SAUVEGARDE DU SITE PATRIMONIAL DE SILLERY



L'ancien couvent des Sœurs de Sainte-Jeanne-d'Arc Site patrimonial de Sillery

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DE L'ALLIANCE	1	
LE SITE PATRIMONIAL DE SILLERY : SES ORIGINES UNE ANALYSE PAR LE CAS DE SILLERY LES PISTES DE DÉVELOPPEMENT RECOMMANDATIONS RÉSUMÉ SOMMAIRE	6 8	
		12



Elizabeth Mackenzie Turnbull Donatrice du Jeffrey Hale (Québec)

PRÉSENTATION DE L'ALLIANCE

L'Alliance pour la sauvegarde du site patrimoniale de Sillery est un regroupement d'organismes dont les buts sont la sauvegarde et la mise en valeur du site patrimonial de Sillery. Les organismes que nous regroupons sont la Société d'histoire de Sillery (membre de la Fédération Histoire Québec), la Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery, le Comité des citoyens du Faubourg Saint-Michel, Héritage Québec, le Comité pour une densification respectueuse, les Usagers du jardin communautaire, le conseil de quartier de Sillery et des citoyens des zones limitrophes. Notre regroupement a été formé il y a un peu plus d'un an afin de donner un lieu de travail et de discussions pour tous les organismes et citoyens qui ont à cœur le site patrimonial de Sillery, comme milieu de vie, comme lieu d'histoire, de loisir et de tourisme. Au total, nous représentons tout près de 1000 personnes, principalement résidents du secteur, mais aussi d'un peu partout dans la province.

L'Alliance, dans ses actions, se veut principalement proactive en allant plus loin que la simple critique de ce qu'elle peut observer dans la mise en application de la politique culturelle et patrimoniale concernant le site patrimonial de Sillery. Par une analyse serrée de nos observations, nous cherchons à énoncer des solutions pouvant satisfaire le plus grand nombre. De plus, nous voulons favoriser l'implantation de nouvelles façons de faire qui respectent les règles du développement durable et les milieux de vie existants. Pour nous, une véritable politique culturelle implique la participation citoyenne, le respect des règles élémentaires du tissu social et du patrimoine. Si nos observations s'intéressent principalement au site patrimonial de Sillery et aux édifices patrimoniaux de ses alentours, nous croyons que notre analyse peut être profitable à l'ensemble des sites patrimoniaux et des lieux chargés d'histoire.

LE SITE PATRIMONIAL DE SILLERY : SES ORIGINES

Le site patrimonial de Sillery a été créé par décret gouvernemental en février 1964, et ce à la demande de la Cité de Sillery. En effet, à la suite de la nouvelle politique culturelle du Gouvernement du Québec instaurée par la création du ministère des Affaires culturelles, le conseil municipal de Sillery adopte en décembre 1963 une résolution demandant au ministre Georges-Émile Lapalme, de créer un arrondissement historique protégé. La principale raison de cette demande est la forte pression exercée par les promoteurs immobiliers sur les grands domaines de Sillery, constitués par les Barons du bois au début du XIX^e siècle. Pour plusieurs, du moins ceux qui n'avaient pas été acquis par des communautés religieuses, les descendants propriétaires essayaient de s'en départir. Ainsi, des secteurs entiers de ces domaines, surtout situés au nord du chemin Saint-Louis et à l'ouest de la côte Guilmour sont achetés à la fin des années 1950 et au début des années 1960.

La demande de la Cité de Sillery vise à préserver le tissu social des anciens quartiers ouvriers (principalement les faubourgs Bergerville, Saint-Michel et du Foulon), les édifices anciens comme les villas, des vestiges des différents mode d'occupation du territoire, des vues et paysages exceptionnels. Cette demande, qui allait dans le sens du renouveau culturel et de l'appropriation de notre histoire par la Révolution tranquille, n'apporta pas la désapprobation des individus et groupes, mais réussit à aller chercher un grand consensus. Malgré le développement domiciliaire des secteurs Mont-Saint-Denis et Parc Lemoine autour du Bois-de-Coulonge (Spencer Wood), la ville et la province démontraient leur intérêt à sauvegarde des pans importants de notre patrimoine.

Malheureusement, face aux faibles moyens que la loi lui donnait, le ministre Lapalme ne vit autre chose à faire que de démissionner en septembre 1964. À ses dires, la loi proposait la sauvegarde, mais ne lui en donnait pas les moyens. Malgré l'établissement d'arrondissements historiques, l'action des promoteurs immobiliers ne pouvait être contrée. Les décennies subséquentes ont démontré l'impuissance du Gouvernement à faire respecter ses principes. De nombreuses villas sont détruites (certaines par le feu), des domaines sont lotis. Ainsi, de décennie en décennie, de larges pans de l'Arrondissement

historique de Sillery sont transformés en développements immobiliers : le domaine Beauvoir est réduit de 80% pour créer le parc Beauvoir; Woodfield est amputé du tiers de sa superficie pour ouvrir une rue à tours d'habitation, pour la construction de plusieurs immeubles pour personnes âgées (St. Brigid's Home, manoir McGreevy); le domaine Clermont est amputé de la presque totalité de sa superficie pour construire le Boisé des Augustines (deux tours à condo et l'ancienne villa a été sauvée *in extremis*); le domaine Kilmarnock est amputé de sa majeure partie du terrain afin de créer un nouveau secteur d'habitation. Même le domaine Cataraqui, maintenant propriété du Gouvernement du Québec par la Commission de la Capitale nationale du Québec a bien failli disparaître au profit de maisons à la fin des années 1970.

Des grands domaines, ne subsistent que les propriétés appartenant au Gouvernement du Québec ou aux communautés religieuses. Malheureusement, l'évolution de la société québécoise a fait en sorte que les communautés religieuses, en perte d'effectifs et atteintes du vieillissement de ses membres, doivent vendre leurs monastères, écoles et domaines. Avant même qu'elles annoncent leurs intentions, les promoteurs immobiliers viennent cogner à leur porte pour leur offrir quelques millions de dollars qu'elles pourront placer dans leurs œuvres et dans le soin de leurs malades. L'insistance des promoteurs et le besoin des communautés leur fait oublier toute l'histoire et le travail qu'elles laissent disparaître.

Si la présence des communautés religieuses assurait de facto le maintien des Grands domaines, le site patrimonial dans sa fonction de mission de transmission du patrimoine restait limité aux propriétés publiques. Par conséquent il restait sous-exploité et à toute fin pratique méconnu voire ignoré. Or l'intention de vendre une propriété dans les limites du site patrimonial devait déclencher chez les fiduciaires une réflexion et une démarche visant à permettre la vente à un prix du marché sur les bases du zonage existant, mais surtout de s'assurer d'un usage futur (l'usage conventuel n'étant plus retenu) compatible avec la mission patrimoniale du site. Il semblerait que les fiduciaires ont déterminé d'eux-mêmes, sans discussion avec la société québécoise, que l'on laissait libre cours à l'achat des promoteurs non sans savoir le résultat ultime de ce laisser aller : zonage modifié à la hausse et environnement patrimonial transformé par la privatisation et l'insertion d'immobilier dans les paysages.

Les citoyens, dès qu'ils ont été conscients de ce qui se tramait, ont questionné la ville, et ce dès décembre 2005. Ceci a amené trois consultations publiques en 2006. Dès lors, les citoyens conscients de la protection et de la mise en valeur du site ont travaillé à un aménagement centré sur le patrimoine plutôt que l'immobilier. Ils ont consulté les citoyens, proposé une vision citoyenne soit le parc des Grands domaines et identifié et évalué les multiples retombées positives du projet. Après de multiples rencontres avec les fonctionnaires et élus municipaux ainsi que les instances gouvernementales (ministère de la Culture, CCNQ), ils ont, devant l'absence de dialogue et de débat sur le devenir du site, déposé un PPU Citoyen en janvier 2011. L'opération Pancartes et le vidéo sur Youtoube consécutifs à l'annonce de la vente en juin 2012 des terrains de JMSont fait que les citoyens intéressés se sont invités dans la campagne électorale québécoise de 2012. En octobre le nouveau gouvernement mettait en vigueur la nouvelle loi sur le patrimoine culturel et annonçait les audiences publiques sur le plan de conservation du site patrimonial de Sillery. Lors de ces audiences, des centaines de mémoires et de témoignages des citoyens en faveur d'une protection et d'une mise en valeur du site patrimonial ont été une source d'inspiration pour le Conseil du patrimoine culturel dans la rédaction de son rapport de consultation et dans son avis au ministre. Le tout a permis au ministère de déposer un programme AGIR POUR CONSERVER... Tout était en place pour permettre la sauvegarde et al mise en valeur des terrains et bâtiments historiques. Par contre, le ministère a choisi de ne pas appliquer ce programme, a choisi de donner des autorisations qui sont, à notre avis, contraires à l'intérêt public, et ce sans consulter le public au préalable. Les demandes d'explication ont été vaines. Selon nous, il manque un ombudsman pour répondre aux citoyens inquiets des décisions qui concernent le patrimoine québécois, un protecteur du patrimoine indépendant.

En juin dernier, malgré des consultations publiques municipales houleuses sur le PPU (un outil de planification urbaine englobant le site) qui démontrent hors de tout doute que la vision immobilière ne reçoit pas l'acceptabilité sociale, le ministère continue à autoriser les travaux préalables au projet du Domaine sous les Bois. On a alors une situation où le citoyen se demande comment est interprété le plan de conservation et où l'intervention d'un « protecteur du patrimoine » serait nécessaire.

De son côté la Ville a besoin de nouveaux revenus pour faire face à ses nouvelles obligations, à ses nouveaux besoins et à ses aspirations. Les anciens domaines et terrains conventuels sont l'endroit idéal pour y permettre la construction d'immeubles de luxe en copropriété. Les citoyens ont beau se battre, montrer l'importance de ce patrimoine, rien ne peut être fait. La Ville a besoin de densification pour empêcher l'exode vers sa périphérie. Tout d'un coup, pour la densification, Sillery devient centre. Il faut dire que les condos de luxe, dont plusieurs auront vue sur le fleuve et tous sur des sites prestigieux, sauront vite trouver preneurs (du moins du point de vue théorique), apporteront rapidement de l'argent à nos édiles. Et que dire de l'enrichissement des promoteurs immobiliers qui, somme toute, auront eu ces terrains pour une bouchée de pain par rapport à ce qu'ils pourront empocher.



Figure 1La villa Clermont et le Boisé des Augustines Site patrimonial de Sillery

UNE ANALYSE PAR LE CAS DE SILLERY

Regardons maintenant ce qui peut être analysé de l'expérience de Sillery. Plusieurs diront que le site patrimonial de Sillery (anciennement nommé l'arrondissement historique de Sillery) est un cas particulier. Pourtant, en 2013, il a été donné en exemple pour ce que devrait être la gestion des sites patrimoniaux. C'est le premier site à avoir fait l'objet d'un cadre de gestion et de conservation. Depuis, tous les autres ont passé par ce processus ou y passeront dans les prochaines années. Pourtant, lors des audiences du Conseil du patrimoine culturel du Québec sur le cadre de conservation du site patrimonial de Sillery, plus de 300 mémoires, en grande partie favorables à la mise en valeur de l'histoire et du patrimoine du site patrimonial, ont été déposés. Un record jusqu'à maintenant, qui comprenait des analyses de citoyens et d'organismes locaux, mais aussi nationaux. Que peut-on donc en déduire ?

En fait, si on analyse la situation de Sillery, on ne peut que craindre pour le patrimoine québécois. L'exemple qui a été donné par la gestion du site patrimonial de Sillery pourra être appliqué à tous les sites patrimoniaux nationaux. Si le ministère de la Culture et des Communications accepte le saccage d'un site patrimonial, que peut-on attendre de l'action des municipalités sur les édifices historiques et patrimoniaux sur leur territoire ? Le ministère est laxiste et est incapable de donner l'exemple aux municipalités. Elle est encore moins capable de les discipliner.

En premier lieu, le ministère ayant le mandat du patrimoine doit se donner les moyens de ses ambitions. Cela veut dire qu'il doit avoir une politique claire sur le patrimoine ainsi que les moyens pour la faire appliquer. Une politique stricte doit être accompagnée des moyens nécessaires pour l'appliquer : un budget dédié; des fonctionnaires et des gestionnaires qui comprennent ce qu'implique une politique patrimoniale qui sont intéressés à l'appliquer et qui sont à l'abri des pressions des décideurs; des règles qui sont en lien avec les autres ministères (éducation, municipalités, transport, santé, environnement, etc.). Le travail sur le patrimoine demande dès le départ une vision, une vision globale.

Les collectivités et organismes qui œuvrent dans le domaine de la mise en valeur du patrimoine ont besoin de sentir, de la part du ministère, qu'ils sont soutenus et qu'ils peuvent compter sur ses fonctionnaires et gestionnaires. Ils sont en première ligne et à moindre coût lorsqu'il est question de sauvegarder leur environnement patrimonial. C'est pourquoi, il est nécessaire que des actions soient entreprises pour leur donner plus de place. Il faut mettre sur pied des tables de concertation (principalement pour tous les sites patrimoniaux) efficaces et fonctionnels qui sauront mettre en valeur les lieux et l'histoire.

De même, tous devront s'assoir avec les municipalités afin de les aider à trouver de nouvelles sources de financement qui auront pour objet de diminuer la pression budgétaire qui amène la pression des promoteurs immobiliers. Il faudra aussi les outiller afin qu'ils comprennent l'importance économique apportée par le développement touristique des lieux de mémoire et du patrimoine. Développer une expertise locale qui met en valeur les différents aspects du patrimoine collectif ne peut qu'être rentable pour tous et permet une meilleure intégration aux collectivités. Il faut permettre aux municipalités d'avoir les moyens d'utiliser le patrimoine comme un investissement (et non une dépense), comme un levier pour le développement économique. Restaurer, utiliser, intégrer le patrimoine doit devenir une obligation pour les municipalités qui n'y voient actuellement qu'un poids budgétaire.



La Maison du cocher Chemin Saint-Louis (secteur Sillery) Québec

LES PISTES DE DÉVELOPPEMENT

L'analyse faite à partir des observations du cas du site patrimonial de Sillery nous amène à suggérer des pistes de développement, à des éléments de résolution de problème. La problématique du patrimoine, dans une politique culturelle est justement la place qu'il doit avoir dans celle-ci. Constituante de la culture, elle devrait, avec l'histoire, avoir la même place que les autres éléments de la culture au Québec. Elle n'est ni plus, ni moins importante que les arts de l'interprétation, que ceux de la création, que les arts visuels ou de la publication. Pourtant, à voir la place qu'on lui donne depuis le début des années 2000, on pourrait en douter. Pour plusieurs, le patrimoine est trop lié à l'histoire nationale qui fait peur. Elle n'est pas assez inclusive par rapport aux nouvelles cultures et aux nouveaux arrivants. Pourtant...

L'histoire et le patrimoine devraient être intrinsèquement liés entre eux, autant qu'ils ne devraient pas faire peur : il y a plusieurs histoires, plusieurs patrimoines. Notre histoire et notre patrimoine sont l'adaptation de plusieurs peuples (amérindiens, européens et maintenant des nouveaux arrivants) à un environnement qu'ils ont transformé, qu'ils ont dépeint pour s'en rapprocher, pour le rendre plus près de ce qu'ils étaient. L'histoire et le patrimoine doivent être valorisés comme outils de mémoire et d'intégration.

Des moyens, financiers et facilitateurs doivent être mis à la disposition des municipalités et des collectivités pour une plus grande mise en valeur de ce qui est important pour elles. Pour le réussir, il faut se donner les moyens de faire comprendre à la population et aux décideurs des richesses qu'ils ne comprennent pas et qui sont devant eux. Donner l'importance que devrait avoir le patrimoine, c'est commencer par la connaissance. Il nous faut développer cette connaissance de notre passé : connaître l'Histoire, connaître les vies, les modes de vie et les traces laissées par ceux et celles qui nous ont précédés. Mais c'est aussi faire connaître aux jeunes générations, aux jeunes arrivants ce qui a fait ce que le Québec est maintenant. Il faut faire savoir aux nouveaux arrivants que nos ancêtres ont été comme eux, des immigrants qui fuyaient pour de meilleures conditions. Valoriser l'histoire et le patrimoine passe donc par l'éducation sous toutes ses formes. Mais voilà, elle a besoin d'aide.

Pour permettre un meilleur développement de notre expertise en patrimoine, les départements d'ethnologie, d'archéologie et d'archivistique sont des supports essentiels qui ont besoin d'aide. Il faut leur permettre ce se développer, mais aussi leur trouver de nouveaux débouchés. La recherche et la conservation sont essentiels afin de garder le souvenir, la mémoire. Mais pense-t-on de développer une expertise importante en développement et diffusion ? Se donne-t-on les moyens de faire du développement et de la diffusion du patrimoine des facteurs de développement économique ? Nous l'avons exprimé plus tôt, il faut faire du patrimoine un élément pédagogique dans les écoles, mais aussi dans les milieux touristiques. Il faut être à l'avant-garde du patrimoine.



La côte de Sillery et l'église Saint-Michel de Sillery Site patrimonial de Sillery

RECOMMANDATIONS

À la lumière de notre analyse, il est maintenant possible de présenter des recommandations qui pourront faire du patrimoine et de l'histoire des secteurs privilégiés de développement. Certaines de ces recommandations s'adressent directement au Ministère, d'autres aux relations du Ministère avec les autres entités gouvernementales. Toutes demandent une action rapide et efficace en prenant pour principe premier qu'avec le patrimoine détruit, contrairement à d'autres choses, on ne peut pas revenir en arrière.

- Afin de donner plus d'efficience au développement du patrimoine, en faire un dossier distinct avec des enveloppes dédiées;
- Afin de faciliter une vision globale du développement et de la protection du patrimoine, travailler avec les autres ministères et avec les municipalités pour que toute action soit analysée par rapport à l'impact qu'elles auront sur le patrimoine et l'histoire;
- Afin de sensibiliser les municipalités à l'histoire et au patrimoine, permettre aux municipalités d'avoir les outils nécessaires pour résister à la pression du développement immobilier;
- Afin de valoriser l'histoire et le patrimoine, mettre en place des programmes universitaires dédiés qui auront un impact sur la recherche, l'éducation et le développement de ces disciplines;
- Afin de faciliter l'émergence d'un consensus de protection et de diffusion de l'histoire et du patrimoine, donner plus de place et d'intérêt à l'action citoyenne en faveur de tables de concertation efficaces et effectives comprenant des représentants du ministère, de la municipalité et des groupes de citoyens.
- Afin de favoriser la mise en valeur des sites patrimoniaux déclarés, instaurer des tables de concertations efficaces et effectives obligatoires pour chacun des sites patrimoniaux;
- Afin de permettre le développement des sciences historiques, essentielles à l'activité patrimoniale, donner les ressources nécessaires au développement éducationnel de l'ethnologie, de l'archéologie et de l'archivistique;

 Afin de diminuer les pressions pour la destruction des édifices et lieux patrimoniaux afin de mettre en place de nouveaux quartiers, il est nécessaire qu'un groupe interministériel se penche sur la fiscalité municipale.

• Afin d'avoir une politique sur le patrimoine, l'organisme responsable devrait toujours utiliser, lorsqu'il est question de patrimoine et d'histoire, les principes que l'on retrouve dans la Déclaration de Deschambault (Charte de conservation du patrimoine québécois – 1982) et de la Déclaration de Québec (sur la sauvegarde de l'esprit du lieu).

Julie Lacroix Alliance pour la sauvegarde du site patrimonial de Sillery J.-Louis Vallée Société d'histoire de Sillery

Pierre Vagneux Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery

RÉSUMÉ SOMMAIRE

L'Alliance pour la sauvegarde du Site patrimonial de Sillery a regardé la politique culturelle du Québec selon une optique strictement liée à l'histoire et au patrimoine. Nous considérons que nous n'avons pas l'expertise nécessaire pour porter un jugement critique approprié sur la culture issue des arts visuels et d'interprétation. Par contre, nous estimons que nos expériences par rapport à la gestion du site patrimonial de Sillery sont suffisantes pour analyser les dommages faits actuellement à l'histoire et au patrimoine par l'inaction du ministère.

Puisque le MCCQ ne réussit pas, malgré ses nombreuses tentatives à soustraire les ensembles patrimoniaux du monde spéculatif et de l'appétit sans borne des gouvernements municipaux, nous demandons que cette partie de mandat qui échoit au MCCQ soit transférée à une agence indépendante ou tout autre organisme qui aura ses propres fonds. Nous demandons aussi que soit renforcé le mandat et les pouvoirs du Conseil du patrimoine culturel du Québec. Et finalement, nous demandons que soit mis en place un fonctionnement transparent et efficace dans la gestion des sites patrimoniaux déclarés et par rapports aux monuments déclarés et classés : l'avis public publié pour toute modification (et construction ou destruction) dans le périmètre de ces biens culturels. De plus, dans une vision où la participation citoyenne (libre et ouverte) est favorisée, que des tables de concertation soient établies pour les sites patrimoniaux et pour les ensembles déclarés. Nous trouvons aberrant que les promoteurs immobiliers aient un plus grand pouvoir sur ces lieux que les collectivités. Avec de telles situations, plutôt que de favoriser la mise en valeur de l'histoire et du patrimoine, nous sommes devant l'incapacité des citoyens à faire respecter l'esprit du lieu (Déclaration de Québec, 2008) et l'expertise des amants de l'histoire et du patrimoine.